

A l'attention de **ESSONNE NATURE ENVIRONNEMENT**
14 rue de la Terrasse – 91360 Epinay-sur-Orge
06 65 64 47 01
adnessonne@orange.fr

Madame, Monsieur,

Nous avons bien pris connaissance de votre message et de votre proposition de pacte départementale pour l'environnement en Essonne

Nous tenons à vous informons à vous informer que l'ensemble des candidates et candidats de la « Majorité départementale » (Parti Socialiste, Europe Ecologie Les Verts, Parti Radical de gauche et, dans certains cantons, Parti communiste) souscrivent à ce pacte.

Nous avons mis la protection de notre environnement au cœur de notre projet diffusé actuellement partout en Essonne. Nous avons donc souhaité enrichir ce pacte de nos propositions complémentaires que vous trouverez ci-jointes.

Nous restons à votre disposition pour en débattre.

Pour Europe Ecologie Les Verts, les secrétaires départementaux :

Jean-Patrick LE DUC,

Fadila CHOURFI,

Fabienne GABANELLI

Pour le Parti Radical de Gauche, le Président :

José DE SOUSA

Pour le Parti socialiste,

Carlos DA SILVA, 1^{er} Secrétaire fédéral

Jérôme GUEDJ, Président du Conseil général

Les candidats

Nicole Perrier et Pascal Fournier (Arpajon) ; Sylvie Clerc et Patrice Sac (Athis-Mons) ; Isabelle Catrain et Michel Pouzol (Bretigny-sur-Orge) ; Marie-Hélène Bacon et Jacques Picard (Corbeil-Essonnes) ; Maryvonne Boquet et Bernard Vera (Dourdan) ; Rachida Ferhat et Jean-Marc Pasquet (Draveil) ; Annick Dischbein et Damien Allouch (Epinay-sous-Sénart) ; Marie-Thérèse Wachet et Grégory Courtas (Etampes) ; Fatoumata Koïta et Ronan Fleury (Evry) ; Céline Ramstein et Yvan Lubraneski (Gif-sur-Yvette) ; Mireille Cuinot-Ponsart et Didier Varenne (Longjumeau) ; Rafika Rezgui et Jérôme Guedj (Massy) ; Marie-France Lasfargues et Patrick Polverelli (Mennecy) ; Anne Launay et David Ros (Palaiseau) ; Hélène Leloup et Stéphane Raffalli (Ris-Orangis) ; Marjolaine Rauze et Frédéric Petitta (Sainte-Geneviève-des-Bois) ; Chirinne Ardakani et Pierre Guyard (Savigny-sur-Orge) ; Maud Olivier et Jérôme Cauët (Les Ulis) ; Aude Bristot et Didier Hoeltgen (Vigneux-sur-Seine) ; Yveline Le Briand et Paul Da Silva (Viry-Chatillon) ; Elodie Jauneau et Olivier Yenge (Yerres).

PACTE DÉPARTEMENTAL POUR L'ESSONNE

proposé par Essonne Nature Environnement,
Union départementale des associations de défense de la nature et de l'environnement de
l'Essonne, aux candidats des élections départementales de mars 2015

**Les candidates et candidats de la Majorité départementale,
les fédérations de l'Essonne du Parti socialiste, d'Europe Ecologie Les Verts et du Parti
radical de gauche
s'engagent sur les 21 cantons du département, si ils et elles sont élu-e-s à :**

Biodiversité

- Améliorer la connaissance de la biodiversité de leur territoire avec la mise en place d'Atlas de la biodiversité en liaison avec Natureparif et le Muséum national d'Histoire naturelle ;
Note : le Conseil général a largement financé la publication et la diffusion de « L'Atlas de la flore du département de l'Essonne » et espère pouvoir être en mesure d'en faire de même avec la faune;
- Favoriser la biodiversité sur les abords des voiries départementales dans la mesure où cela n'est pas dangereux pour la faune concernée et dans le respect des règles de sécurité ;
- Poursuivre la mise en œuvre de la trame verte et bleue prévue par le SDRIF, et du Schéma régional de cohérence écologique (SRCE).
- Encourager toutes initiatives visant à la conservation du patrimoine génétique des espèces domestiques existant au niveau du département (cultivées ou élevées) ;
- Renforcer la politique des espaces naturels sensibles ;
- Veiller à l'amélioration de l'état de conservation des zones Natura 2000 ;
- Développer les équipements favorables à la faune (nichoirs à chauve-souris, crapauducs, abris pour pollinisateurs, ...)

Concertation

- Renforcer la concertation avec les habitants et les associations, notamment dans le cadre des intercommunalités et des conseils cantonaux, sur la base de la convention d'Aarhus (convention européenne sur la participation des citoyens aux décisions environnementales), des réglementations européennes et nationales ;
- Utiliser, pour les grands projets, les formes de concertation proposées par la Commission Nationale du débat public.

Déchets

- Continuer à promouvoir efficacement la réduction des déchets à la source et pour les autres le réemploi ou le recyclage ;
- Privilégier l'achat de matériaux recyclés dans les collèges et autres organismes dépendant du Conseil général ; renforcer l'exemplarité de l'administration départementale (économies d'énergie, achats éthiques) ;
- Renforcer la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Eau et assainissement

- Continuer à protéger la ressource en eau ;
- Encourager la récupération des eaux pluviales et leur utilisation ;

- Aider les communes à finaliser leur Plan de prévention des risques des inondations qui ont été prescrits ou à les mettre en œuvre lorsqu'ils ont été adoptés ;
- Soutenir les initiatives privées ou publiques de suppression des pollutions ou leur réduction ;
- Promouvoir la réhabilitation des cours d'eau non entretenus ;
- Soutenir les initiatives de développement de la gestion publique de l'eau dans les communes.

Éducation à l'environnement

- Développer notamment avec les Guides nature du Conservatoire départemental des ENS, les programmes d'initiation à la nature, l'environnement et au développement durable à l'usage des habitants (scolaires et adultes) ;
- Accroître les activités de découverte de la nature par le public et les scolaires, particulièrement dans les espaces naturels sensibles ;
- Encourager la culture de variétés anciennes dans les jardins et l'apprentissage du bio-jardinage ;
- Prolonger le nettoyage de printemps des espaces naturels et berges de Seine très populaire chez les collégiens (3000 y participent chaque année) ;
- Mise en place de composteurs dans les cantines ;
- Mettre en œuvre un programme « mon collègue éco-citoyen » à l'instar de la région dans les lycées et poursuivre les projets éducatifs en temps scolaires (« club développement durable »).

Energie

- Promouvoir la transition énergétique ;
- POurquivre le Plan Climat / Energie
- Mettre en place des plans de réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments publics ;
- Généraliser les dispositifs d'éclairage public basse consommation et en modérer l'utilisation ;
- Utiliser des véhicules ayant recours à une motorisation non polluante ;
- Construire des édifices à basse consommation énergétique ;
- Promouvoir les réductions d'énergie auprès des habitants ;
- S'opposer à l'exploration et à l'exploitation des gaz de schiste et des gaz de couche ;
- Développer la géothermie et l'aide à l'isolation par le chèque eco énergie et à travers l'aide aux communes.

Intercommunalités

- Mutualiser davantage les services rendus aux habitants dans le respect du principe de subsidiarité ;
- Mettre en cohérence les projets de territoire avec les plans climats territoriaux (pour les communes concernées).

Santé et environnement

- Prendre des dispositions pour contrôler l'impact des installations ou équipements pouvant avoir des conséquences sur la santé des habitants (ex. : antennes-relais, pollution de toutes natures).

Transports

- Favoriser le recours à des moyens de transport non polluants par la réalisation d'équipements adéquats en mettant en place des circulations douces (pistes cyclables, garages à vélos sécurisés, etc.) ;
- Encourager le co-voiturage et développer le réseau d'aires de co-voiturage en Essonne ;
- Renforcer le réseau de transport collectifs (bus, tramways, sites propres, TZen) ;
- Favoriser le ferroutage sans impacter le réseau ferré de banlieue existant ;
- Poursuivre le travail dans le cadre du Plan d'action de transports des marchandises mis en place par le Département et visant à favoriser le report modal vers le fluvial et le fer ;

- Veiller à ce que le projet de jonction des aéroports de l'aéroport d'Orly se fasse avec la plus grande concertation possible ;
- Organiser les assises départementales du transport ;
- Envisager des modes innovants tels que le téléphérique.
- Développer un réseau de points de « rencontre » : stationnement, gares routières, accès circulations douces, à proximité des grands axes.

Urbanisme

- Protéger les terres agricoles, les espaces naturels et forestiers ;
- Protéger et mettre en valeur le patrimoine historique bâti, le patrimoine naturel, les paysages et les ensembles remarquables.

Voiries, parcs et jardins publics

- Utiliser des revêtements et dispositifs antibruit pour les voiries départementales ;
- Appliquer le plan zéro phyto et lancer les incitations nécessaires ;
- Favoriser la gestion différenciée des espaces auprès des collectivités ;
- Recourir à l'éco-pâturage pour l'entretien des espaces verts départementaux.

Agriculture

- Soutenir l'agriculture biologique ou plus respectueuse de l'environnement ;
- Promouvoir et aider au développement d'activités agricoles traditionnelles présentant un intérêt économique significatif (cresson, apiculture, plantes médicinales, vergers) ;
- Favoriser les circuits courts et les producteurs locaux bio dans les restaurants scolaires des collèges.

Climat

- Elaborer et mettre en œuvre un plan climat départemental ;
- S'associer avec la Région pour un programme d'actions lié à la Cop21 sur les changements climatiques

Parcs Naturels régionaux

- Poursuivre le soutien aux deux Parcs naturels régionaux.
